

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juin à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Laurent HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre LUCAS,
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-GASSIER,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Monique HOURS, Monsieur Swen
BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à
Monsieur Thierry LATIL, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle
COTTRET.

Secrétaire de séance :
Monsieur Pierre LUCAS

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Date de convocation

15 juin 2023

**OBJET : Création d'emplois permanents à temps complet et mise à jour du tableau
des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet à
compter du 21 juin 2023**

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale,

Vu la délibération n°2023-016 en date du 23 février 2023 portant création d'emplois permanents à
temps complet et mise à jour du tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non
complet,

Vu les lignes directrices de gestion de la commune,

Vu le tableau des avancements de grade pour l'année 2023 en date du 7 juin 2023,

Considérant que conformément au Code Général de la Fonction Publique (CGFP), il appartient à
l'organe délibérant de la collectivité, et sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs
des emplois permanents à temps complet, nécessaires au fonctionnement des services de la
commune de Gréoux-les-Bains, et de fixer également les effectifs à temps non complet en précisant
la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois, en fraction de temps complet exprimée

en heures.

Considérant qu'afin de promouvoir à l'avancement de grade sept agents remplissant les conditions statutaires pour 2023, il est nécessaire de créer six emplois à temps complet (un emploi étant actuellement vacant pour le grade d'agent de maîtrise principal), et de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet.

Considérant que dès que les agents seront nommés, il sera procédé à la suppression des emplois en surnombre, après avis du Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

CRÉÉ :

- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (C).
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (C).
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (C).
- Deux emplois permanents à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal (C).
- Un emploi permanent à temps complet au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (B).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

INSCRIT la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif de la Commune,

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité, à compter du 21 juin 2023, comme suit :

21/06/2023	Tableau des emplois permanents et des effectifs			Emplois budgétaires		Total	Effectifs pourvus en Equivalent Temps Plein		Total
	Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade de l'emploi	TC		TNC	Agents titulaires	
Emplois fonctionnels									
	Directeur Général des Services de 10000 à 20000 habitants	A	Attaché hors classe	1		1	1		1
Filière administrative									
	Attaché	A	Attaché	2		2	2		2
	Attaché ou Rédacteur	A ou B	Tous grades	1		1	0		0
	Rédacteur	B	Rédacteur principal de 1ère classe	2		2	2		2
		B	Rédacteur principal de 2ème classe	1		1	1		1
		B	Rédacteur	1		1	0		0
	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Tous grades	1		1	0		0
	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4		4	3		3
		C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	9		9	7		7
		C	Adjoint administratif	3		3	3		3
Filière technique									
	Ingénieur ou Technicien	A ou B	Tous grades	1		1	0		0
	Technicien	B	Technicien principal 1ère classe	1		1	0		0
		B	Technicien principal 2ème classe	1		1	0		0
		B	Technicien	1		1	1		1
	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	11		11	8		8
		C	Agent de maîtrise	6		6	5		5
	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	4		4	3		3
		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	2		2	2		2
		C	Adjoint technique	6		6	6		6
Filière médico-sociale									
	Psychologue	A	Psychologue de classe normale		1 (17h/m)	1		0.11	0.11
	Infirmier	A	Infirmier de soins généraux		1 (17.5h/s)	1	0.5		0.5
	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		1	1		1
		A	Educateur de jeunes enfants	1		1	1		1
	Auxiliaire de puériculture	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3		3	3		3
		B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2		2	2		2
	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	1		1	1		1
Filière animation									
	Animateur	B	Animateur	1		1		1	1
	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2		2	2		2
		C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3		3	2		2
		C	Adjoint d'animation	14	3 (8h/s max)	17	12	0.27	12.27
Filière police									
	Agent de police municipale	C	Brigadier chef principal	3		3	2		2
		C	Gardien-brigadier	2		2	1		1
						96			72.88

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 juin 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Signé,
Le 21 juin 2023

Publié sur le site internet de la mairie :



Paul AUDAN

Pierre LUCAS

Accusé de réception en préfecture
004-210400941-20230621-DEL 2023-054 DE
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023